

VETE1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction



La formation en médecine vétérinaire comporte deux cycles d'études : trois blocs annuels de programme de bachelier et trois blocs annuels de master. En médecine vétérinaire, l'UCLouvain n'organise que le programme de bachelier.

Votre profil

L'homme ou la femme médecin vétérinaire est avant tout un-e scientifique au service de la santé animale. Spécialiste de la médecine des animaux domestiques (d'élevage ou de compagnie), il ou elle veille à la qualité de tous les produits et sous-produits d'animaux consommés par la population, depuis les conditions d'élevage des animaux jusqu'à l'assiette du consommateur.

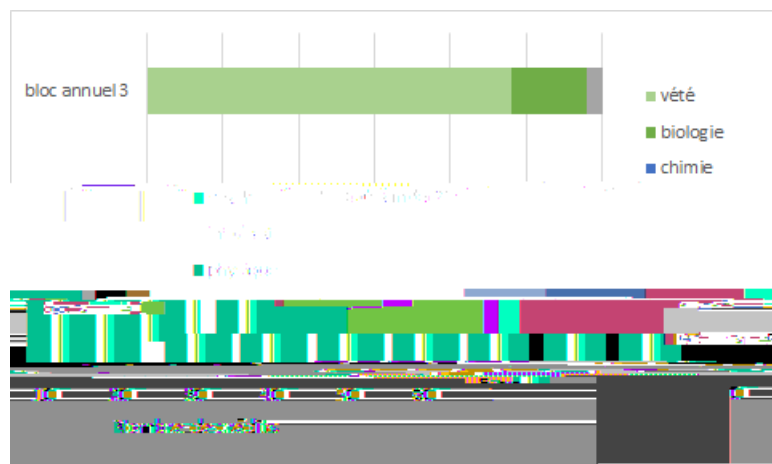
Votre futur job

La grande majorité des diplômé-es s'orientent vers la pratique de la médecine vétérinaire, que ce soit des animaux de production ou des animaux de compagnie. Les vétérinaires travaillent de plus en plus en association.

Le secteur privé recrute régulièrement des vétérinaires soit pour la recherche ou le développement de nouveaux produits, soit pour des activités du secteur technico-commercial.

La recherche offre également des postes aux vétérinaires, ainsi que le secteur de l'élevage, de la sécurité alimentaire et de la surveillance des épidémies.

Votre programme



La première année est centrée sur l'acquisition du socle de compétences en sciences (chimie, biologie, mathématiques et physique). Vous entaeurgTyTJ u). 6 entaeurgTyTJ u). 6 entaeli de production ou

Des conditions d'accès à la suite du 1er cycle des études de médecine vétérinaire, à l'issue de la 1ère année du bachelier, ont été fixées par le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études en sciences vétérinaires modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le

VETE1BA Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊘ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
 - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
 - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
 - Activité avec prérequis
 - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
-

o **Contenu :**

o **Biologie**



o Culture et esprit scientifique

o LVETE1101	Introduction à la santé publique et notions d'économie	Jean-Paul Dehoux François-Xavier Philippe	100 [q2] [30h] [3 Crédits]
-------------	--	--	----------------------------------

VETE1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

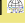
o Contenu :**o Chimie et biochimie**

○ LCHM1271V	Eléments de biochimie	Patrice Soumillion	[FR] [q1] [20h] [2 Crédits] 🌐
○ LCHM1371V	Metabolic biochemistry - cours et travail bibliographique	Melissa Page	[EN] [q2] [30h +15h] [4 Crédits] 🌐

o Ethologie

o LVETE1230	Ethologie des animaux domestiques	Marc Vandenheede	PS [q2] [30h +15h] [4 Crédits] 
--------------------	-----------------------------------	------------------	---

o Ethnographie

o LVETE1280	Ethnographie et appréciation des animaux domestiques	Christophe Boccart Marc Vandenheede	PS [q2] [45h +20h] [6 Crédits] 
--------------------	--	--	---

o Anglais

VETE1BA - 3e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Contenu :

o Biologie

○ LVETE1312	Ecologie appliquée aux animaux domestiques	Jean-François Cabaraux	(FR) [q2] [30h +12h] [4 Crédits] 🌐
-------------	--	------------------------	---

o Anatomie et Embryologie

○ LVETE1342	Anatomie des animaux domestiques	Olivier Jacqmot	(FR) [q2] [22.5h +22.5h] [3 Crédits] 🌐
-------------	----------------------------------	-----------------	---

o Biochimie, physiologie et histologie animales

○ LVETE1390	Histologie spéciale et des animaux domestiques ■	Françoise Gofflot	(FR) [q1] [45h +60h] [8 Crédits] 🌐
○ LBRAL2102F	Physiological and nutritional biochemistry : parts 1, 2 and 3 ■	Cathy Debier Emeline Dierge	(FR) [q1] [24h] [2 Crédits] 🌐 > <i>Facilités pour suivre le cours en français</i>
○ LBIO1338	Travaux pratiques intégrés de physiologie, histologie et biochimie animales	Melissa Page Melissa Page (supplée Jean-François Rees)	(FR) [q2] [0h +22.5h] [2 Crédits] 🌐
○ LVETE1374	Physiologie digestive et nutrition des animaux domestiques ■	Jean-François Cabaraux Cathy Debier	(FR) [q2] [60h +4h] [6 Crédits] 🌐
○ LVETE1375	Physiologie des animaux domestiques : endocrinologie et reproduction	Isabelle Donnay	(FR) [q1] [45h +9h] [5 Crédits] 🌐
○ LVETE1376	Physiologie des animaux domestiques : physiologie cardio-vasculaire, rénale et respiratoire ■ <i>L'inscription à cette unité d'enseignement (UE) doit être conjointe à l'inscription à l'UE LVETE1375 sauf si les crédits pour LVETE1375 ont déjà été acquis précédemment.</i>	Isabelle Donnay	(FR) [q1] [45h +15h] [6 Crédits] 🌐

o Microbiologie

○ LBIO1311	Microbiologie et virologie	Benoît Desguin Thomas Michiels	(FR) [q1] [40h +15h] [5 Crédits] 🌐
○ LVETE1311	Parasitologie et mycologie	Tanguy Marcotty	(FR) [q2] [25h +7h] [3 Crédits] 🌐


o Génétique

LBIR1352	Génétique générale	Philippe Baret Annika Gillis (coord.) Jacques Mahillon	ES [q2] [45h +15h] [5 Crédits]
----------	--------------------	--	---

o Séminaires et exercices intégrés

LVETE1300	Integrated Seminars	Melissa Page (coord.) Muriel Quinet René Rezsöhazi Patrice Soumillon	ES [q2] [0h +25h] [2 Crédits]
LVETE1381	Exercices d'intégration	Frédéric Clotman (supplée Jean- François Rees) Cathy Debier Jean-Paul Dehoux Isabelle Donnay (coord.) Françoise Gofflot René Rezsöhazi	ES [q1+q2] [0h +50h] [5 Crédits]

o Anglais

LANG1863	Anglais interactif pour étudiants en sciences (niveau intermédiaire+) 	Ahmed Adriouche (coord.) Catherine Avery (coord.) Amandine Dumont (coord.) Sandrine Jacob (coord.) Adrien Kefer (supplée Amandine Dumont) Nevin Serbest Florence Simon (coord.) Marine Volpe	ES [q1 ou q2] [30h] [2 Crédits]
----------	---	--	--

o Stage

LVETE1244	Initiation à la ruralité et stage d'immersion en milieu animalier	Isabelle Donnay	ES [q1 ou q2] [50h] [2 Crédits]
-----------	---	-----------------	--

⊗ Cours facultatifs

Les crédits de ces cours ne sont pas comptabilisés dans les 180 crédits requis.

LSST1001	IngénieuxSud	Stéphanie Merle Jean-Pierre Raskin	ES [q1+q2] [15h +45h] [5 Crédits]
LSST1002M	Informations et esprit critique - MOOC	Anne Bauwens (supplée Jean-François Rees) Myriam De Kesel	ES [q2] [3([q2])] TJ 1 0 0 -1 8.48799992 17y 384.51001 4

VETE1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme**

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Des conditions d'accès à la suite du 1er cycle des études de médecine vétérinaire, à l'issue de la 1ère année du bachelier, ont été fixées. Vous trouverez les informations légales à ce sujet en cliquant [ici](#).

Les connaissances linguistiques d'une langue nationale du niveau européen B1 au minimum est maintenant requise si la langue maternelle du vétérinaire n'est pas une des langues nationales ou si la langue dans laquelle la qualification professionnelle permettant de pouvoir exercer la médecine vétérinaire n'a été obtenue dans une des langues nationales.

cf. [2018-01-31 - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 novembre 2009 relatif à l'agrément des médecins vétérinaires.](#) - M.B. 2018-02-14

PÉDAGOGIE

Des séances sont organisées au cours de la première année autour des questions de méthode de travail, par exemple la gestion du temps ou la manière d'aborder les différentes matières.

Outre des rapports à remettre ou des contrôles de connaissance au début de certaines séances de laboratoires, des interrogations obligatoires intervenant dans la note finale de chaque matière sont organisées après un mois de cours au premier quadrimestre.

Il est important de remarquer que la grande majorité des enseignements théoriques sont complétés par des travaux pratiques (TP)

- le [Master \[120\] en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire](#) (accès direct, moyennant compléments de formation ou refusé)

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

SST/SC/VETE

Dénomination

Ecole de médecine vétérinaire ([VETE](#))

Faculté

Faculté des sciences ([SC](#))

Secteur

Secteur des sciences et technologies ([SST](#))

Sigle

VETE

Adresse de l'entité

Croix du sud 4-5 - bte L7.07.10

1348 Louvain-la-Neuve

Site web

<https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/vete>

Responsable académique du programme: [Isabelle Donnay](#)

Jury

- Présidente et Conseillère aux études: [Isabelle Donnay](#)
- Secrétaire: [Françoise Gofflot](#)

Personne(s) de contact

- Gestionnaire administrative du programme annuel de l'étudiant-e (PAE): [Nathalie Micha](#)